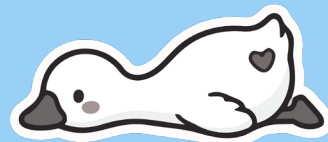
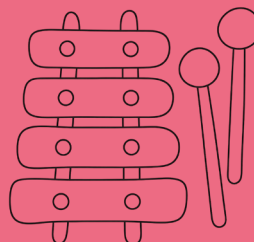


Liuret Parents

RELAIS PETITE ENFANCE DE CAUX-AUSTREBERTHE





Chères Familles,

L'arrivée d'un enfant et ses premières années sont une aventure formidable, rythmée par de petites joies quotidiennes, de grandes découvertes... et parfois aussi quelques interrogations. Dans notre Communauté de communes Caux-Austreberthe, nous pensons qu'il faut tout un village pour élever un enfant, et nous sommes très heureux d'être à vos côtés sur ce chemin.

Nous avons conçu ce livret comme un compagnon de route, pensé pour vous faciliter la vie et vous accompagner pas à pas.

Vous y découvrirez notamment :

- **Notre Relais Petite Enfance (RPE)**, un véritable espace d'écoute et de conseils. Que vous soyez futurs parents en quête d'un mode de garde, parents ayant besoin d'un coup de pouce, ou professionnelles passionnées qui prenez soin de nos tout-petits, le RPE est votre allié.
- **Nos ateliers d'éveil et de découverte** destinés aux assistantes maternelles sont des moments privilégiés de jeu, de rires et de partage pour aider vos enfants à s'épanouir, explorer le monde et se faire leurs tout premiers copains.
- **Un guide pratique pour devenir parent employeur**, pour aborder la relation avec votre assistante maternelle ou assistante parentale en toute sérénité et simplicité.
- **Des liens et des contacts utiles**, rassemblés pour vous faire gagner un temps précieux.

Prenez le temps de feuilleter ces pages, elles ont été préparées avec beaucoup de soin pour vous et vos enfants.

Au plaisir de vous croiser très vite lors d'un atelier ou d'un moment d'échange !

Chaleureusement,



Christophe Bouillon
Président de Caux-Austreberthe



Valérie Granlin
Vice-Présidente en charge
de la Petite Enfance

LE RELAIS, SES MISSIONS

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service **gratuit** et de **proximité** de la Communauté de communes Caux-Austreberthe.

Il informe et accompagne les **parents et futurs parents**, les **assistantes maternelles agréées** et les assistantes parentales, autour de l'accueil du jeune enfant.

Le RPE est un lieu d'**écoute**, d'**information**, d'**échanges** et d'**animation**. Il permet également la professionnalisation des professionnelles de l'accueil individuel. Il propose des temps d'éveil et de sociabilisation pour les enfants accueillis par ces professionnelles.

LE RELAIS PETITE ENFANCE PROPOSE :

AUX PARENTS & FUTURS PARENTS :

- Des informations sur les différents modes d'accueil et vous aide à identifier celui qui correspond le mieux à vos besoins ;
- L'orientation dans votre recherche d'assistante maternelle et vous informe sur les ressources disponibles ;
- L'explication des principales étapes liées à l'embauche d'une assistante maternelle ou d'une garde d'enfants à domicile ;
- La bonne compréhension de votre rôle de particulier employeur, ainsi que vos droits et vos obligations ;
- Des informations et des conseils sur les relations entre parents employeurs et professionnelles, et si besoin l'accompagnement à la médiation ;
- L'orientation vers les organismes compétents lorsque votre question relève d'une autre expertise.

Le RPE informe et accompagne : il ne peut réaliser les démarches à votre place et ne rédige pas les contrats de travail.

AUX PROFESSIONNELLES :

- Des temps d'information et d'échange ;
- Un accompagnement dans leur pratique professionnelle ;
- Des actions favorisant la formation et la professionnalisation ;
- Des temps de rencontre entre professionnelles ;
- Des ateliers d'éveil et des activités pour les enfants qu'elles accueillent.



AUX ENFANTS :

Dans le cadre des ateliers d'éveil, ils bénéficient de temps d'éveil, de découverte et de socialisation, adaptés à leur âge.

Ces temps leur permettent de découvrir de nouvelles activités, de rencontrer d'autres enfants et de se familiariser progressivement avec la vie en groupe, dans un cadre adapté et bienveillant.

LES ATELIERS, ÉVEIL & DÉCOUVERTE

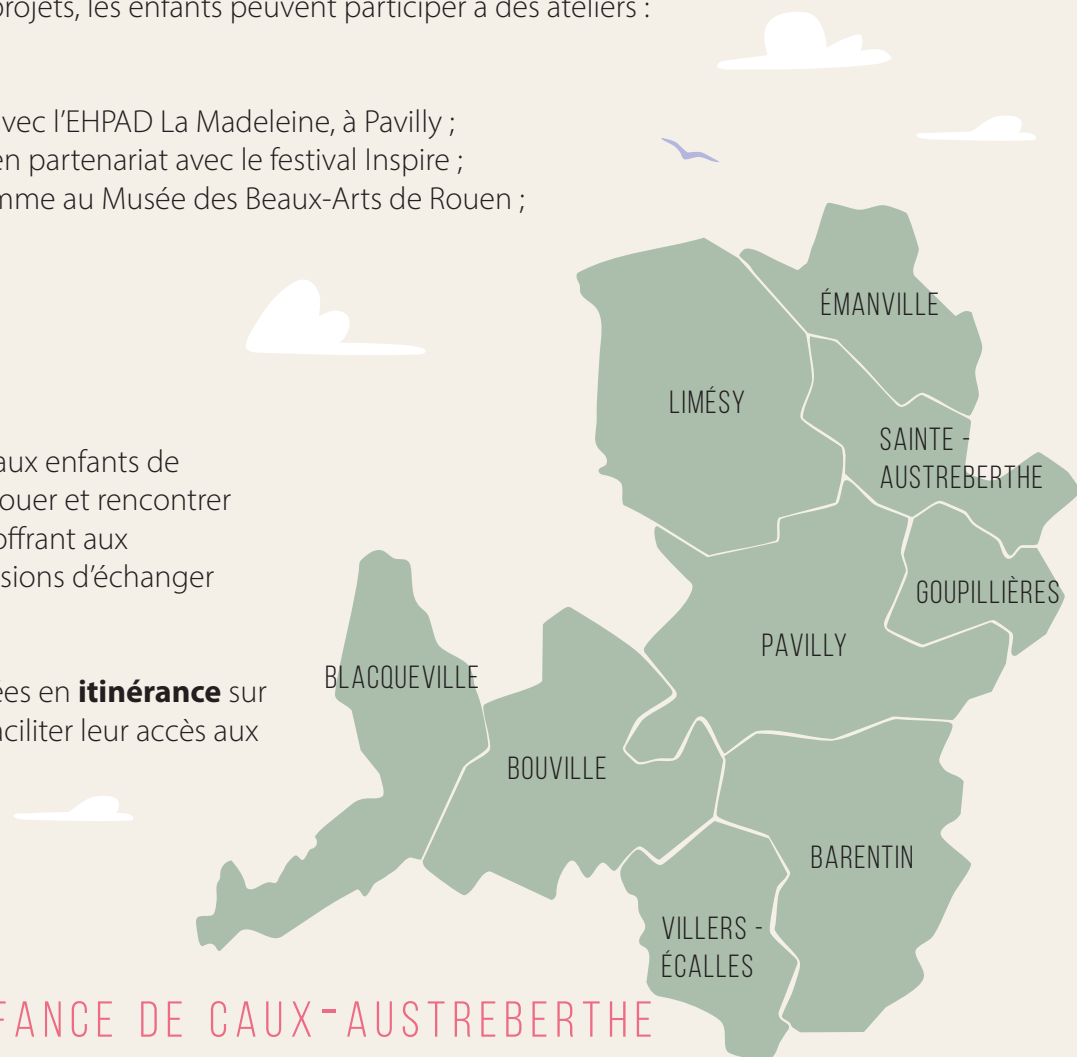
Tout au long de l'année, le RPE propose aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent différents ateliers d'éveil et sorties.

Selon les périodes et les projets, les enfants peuvent participer à des ateliers :

- **manuels**
- **baby gym** ;
- **intergénérationnels**, avec l'EHPAD La Madeleine, à Pavilly ;
- **culturels**, notamment en partenariat avec le festival Inspire ;
- **sorties culturelles**, comme au Musée des Beaux-Arts de Rouen ;
- **sorties nature** ;
- **médiation équine** ;
- **conte et lecture** ;
- **cirque** ;
- ...

Ces activités permettent aux enfants de découvrir, expérimenter, jouer et rencontrer d'autres enfants, tout en offrant aux professionnelles des occasions d'échanger autour de leurs pratiques.

Les activités sont proposées en **itinérance** sur tout le territoire, afin de faciliter leur accès aux professionnelles.



LE TERRITOIRE DU
RELAIS PETITE ENFANCE DE CAUX-AUSTREBERTHE

DEVENIR PARENTS EMPLOYEURS :

À LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL ?

Plusieurs solutions existent pour faire garder votre enfant : crèche, micro-crèche, assistante maternelle, maison d'assistantes maternelles (MAM), assistante parentale, ...

Le site **monenfant.fr** vous permet de rechercher les différents modes d'accueil disponibles sur votre territoire et d'obtenir des informations sur les structures et les professionnelles référencées.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre mairie ou du Relais Petite Enfance pour obtenir les listes des assistantes maternelles.

QU'EST-CE QU'UNE ASSISTANTE MATERNELLE ?

Une assistante maternelle est une **professionnelle de la petite enfance**, agréée par le Département, qui accueille à son domicile un ou plusieurs enfants confiés par leurs parents.

L'accueil peut également être réalisé au sein d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), selon les modalités propres à chaque structure.

Au quotidien, l'assistante maternelle accompagne votre enfant dans son développement et son éveil, en tenant compte de son âge, de son rythme, de ses besoins et de ses habitudes.

Elle veille à **sa sécurité, sa santé, son bien-être et son épanouissement**, tout en proposant un environnement adapté à son développement et à ses découvertes.



COMMENT DEVIENT-ON ASSISTANTE MATERNELLE ?

Pour exercer ce métier, il est nécessaire d'obtenir un agrément délivré par le Département.

L'agrément est accordé après une procédure qui permet notamment d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences nécessaires à l'exercice du métier. Il s'accompagne d'une formation obligatoire.

1. LE PREMIER CONTACT TÉLÉPHONIQUE

Le premier appel permet de **faire connaissance** et de poser **quelques questions essentielles** :

- *Avez-vous une place disponible à la période souhaitée ?*
 - *Quels sont vos jours et horaires d'accueil ?*
- *Avez-vous des contraintes ou particularités concernant l'accueil ?*

Pensez à **privilégier un moment où l'assistante maternelle est disponible pour échanger**, par exemple pendant le temps de repos des enfants accueillis ou en fin de journée.

2. LA PREMIÈRE RENCONTRE

La rencontre est un **moment important** pour faire connaissance et **échanger autour de l'accueil de votre enfant**. Elle permet de découvrir :

- *L'assistante maternelle et son environnement d'accueil ;*
 - *Son organisation et ses pratiques professionnelles ;*
 - *Les activités proposées aux enfants ;*
 - *Les modalités d'accueil envisagées.*

C'est l'occasion de parler de votre enfant : son rythme, ses habitudes, ses besoins et vos attentes.

N'hésitez pas à rencontrer plusieurs professionnelles, afin de pouvoir comparer les différentes propositions d'accueil et choisir celle qui correspond le mieux à vos besoins et à ceux de votre enfant.

Le choix de l'assistante maternelle vous appartient.

Une fois votre choix arrêté, pensez à informer les professionnelles que vous avez rencontrées et que vous n'avez pas retenues.

3. L'EMBAUCHE ET LE CONTRAT DE TRAVAIL

Vous avez choisi votre assistante maternelle : vous **devenez particulier employeur**.

Le contrat de travail formalise les conditions d'accueil de votre enfant et les engagements de chacun. Il précise notamment les modalités d'accueil, la rémunération, les congés et les différentes conditions liées à l'emploi.

Le contrat doit être établi par écrit et signé par les deux parties. Chaque partie doit disposer de son exemplaire.

BRAVO ! VOUS ÊTES PARENT EMPLOYEUR

Employer une assistante implique des droits et des obligations, pour les parents comme pour la professionnelle.

Le RPE est là pour vous informer et vous accompagner dans la compréhension de votre rôle de particulier employeur.

Vous pouvez notamment solliciter le RPE pour obtenir des informations et conseils concernant :

- *Les principales étapes de l'embauche ;*
- *La compréhension du contrat de travail ;*
- *Le calcul de la rémunération et des congés ;*
- *Les droits et obligations de chacun ;*
- *Les relations entre parent employeur et assistante maternelle.*

Le RPE vous informe et vous conseille, mais ne rédige pas le contrat de travail à votre place.

Lorsque votre question relève d'un autre organisme ou d'une compétence spécifique, le RPE vous oriente vers l'interlocuteur adapté.

LIENS UTILES

monenfant.fr

Informations gratuites pour les parents et les professionnelles de la petite enfance

caf.fr

Caisse d'Allocation Familiale

pajemploi.urssaf.fr

URSSAF : déclaration mensuelle de l'assistante maternelle

franceemploi.domicile.fr

Propose des outils, des conseils et des ressources pratiques pour accompagner les parents dans leur rôle d'employeur

fepem.fr

Fédération des particuliers

employeurs de France : guide

les parents dans les démarches administratives, financières et juridiques

Protection maternelle et infantile (PMI)

Professionnels de santé pour le suivi de la grossesse et l'après-grossesse.

Antenne de Barentin :

117 rue Denis Papin,
02 35 91 80 30

Antenne de Pavilly :

rue Saint-Laurent,
02 32 94 99 77



Le Relais Petite Enfance de Caux-Austreberthe

103 allée des vergers, 76360 Barentin

02 32 94 92 15 / 06 49 57 03 41

rpe@cc-caux-austreberthe.fr

Plus d'infos ici :



@cauxaustreberthe